

PLÉRIN

1 SOIRÉE



OBJECTIF

Être capable de déterminer si un gibier est propre à la consommation



CONDITIONS

Être volontaire pour devenir référent(e) à l'examen initial du gibier sauvage



LIEU

FDC22, à PLÉRIN



COÛT

Gratuit



INTERVENANT

FDC22



DATE

Vendredi 18 novembre
de 18h30 à 22h30

HYGIÈNE DE LA VENAISON



PROGRAMME

- Réglementation sanitaire ;
- Notions d'anatomie et de pathologie ;
- Gestes à connaître pour l'éviscération, le prélèvement trichine et les bonnes pratiques d'hygiène ;
- Conduite à tenir en cas d'anomalies de la venaison ;
- Rédaction d'une fiche d'examen initial ;
- Remise des supports de formation.